

3ème atelier du Groupe de Travail REFF sur la définition de la date de référence

Compte rendu

15/02/2022 publié le 21/02/2022

En présence de :

- Christophe Du Castel, AFD
- Clément Jouaux, TRANSITIONS
- Judicaël Fétiqueau, CST / GRET
- Aurélie Ahmin-Richard, Fond Français pour l'Environnement Mondial
- Klervi Le Guenic, Canopée
- Damien Mittempergher, IUCN
- Daphné Menthonnex, Earthworm
- Laure d'Astorg, Alliance pour la préservation des forêts
- Laure Gregoire, Alliance pour la préservation des forêts
- Marianne Bernard, OFB
- Patricia Lecadre, CEREOPA
- Vanina Nya, Versions Vertes
- Stephanie Njioma, Versions Vertes
- Dominique Herman, TRANSITIONS
- Omar Moudhi, WWF
- Morgan Balin-Caillard, Duralim
- Marine Reboul, MTE
- Naima Krug, Kinomé
- Boris Patentreger, Envol Vert
- Elie Favrichon, Envol Vert
- Candys Bert, Envol Vert

Introduction

Le 15 février 2022 a eu lieu le troisième atelier du projet Référentiel Empreinte Forêt France. Ce groupe de travail est soutenu par le Comité Scientifique et Technique Forêt (CST-Forêt) de la SNDI et mis en place par Envol Vert. Il se réunira jusqu'à Juin 2022 pour aboutir à un référentiel utilisable par tous pour mesurer l'Empreinte Forêt.

Ce compte-rendu présentera les échanges réalisés en atelier à propos de la définition de la date de référence. Ci-dessous, les principaux points présentés dans ce compte rendu :

- Rappel des sujets traités durant l'atelier (présenté dans le **1.** et diapo en annexe du mail)
- Organisation et analyse des résultats issus des échanges de l'atelier (présenté dans le **2.**).

La prochaine date du groupe de travail : 15 mars 2022.

1. Sujet de l'atelier

L'atelier du 15 février 2022 avait pour objectif de définir la date de référence déforestation, sujet défini conjointement lors du premier atelier.

Avant de commencer le travail sur la date de référence, Envol Vert a souhaité évoquer plusieurs sujets résumés ci-dessous.

- Résumé du compte rendu du dernier atelier et sujets des dernières réunions bilatérales entre Envol Vert et certains acteurs.
- Rappel du cadrage du Référentiel Empreinte Forêt en présentant ses ambitions et ses principes techniques attendus ([lien vers le document de travail sur une proposition de cadrage](#)).
- Exemple du cadrage du REFF avec l'outil futur de suivi de déforestation.
- Introduction sur le principe de date de référence, explication de son intérêt et présentation des dates de référence déjà proposées (tableau ci-dessous).

Avant 2008	2008	2015	Novembre 2018	1er janvier 2020	30 décembre 2020
Par exemple la date la plus ancienne à laquelle on peut avoir des données de déforestation comme le FSC avec comme date de référence 1993	Date proposée par le moratoire sur l'expansion du soja en Amazonie	Date correspondante à l'Accord de Paris, proposée par le Parlement Européen et par la Table ronde sur le soja responsable	Date correspondant à la création de la SNDI et date de la certification non déforestation de la RSPO	Recommandée par le GT soja, délai au plus tard recommandé par le WWF, Canopée et l'AFI	Proposée par la Commission Européenne

2. Organisations et analyse des résultats issus des échanges en atelier

Au vu du contexte sanitaire, l'atelier s'est déroulé uniquement en distanciel avec un groupe de 18 personnes.

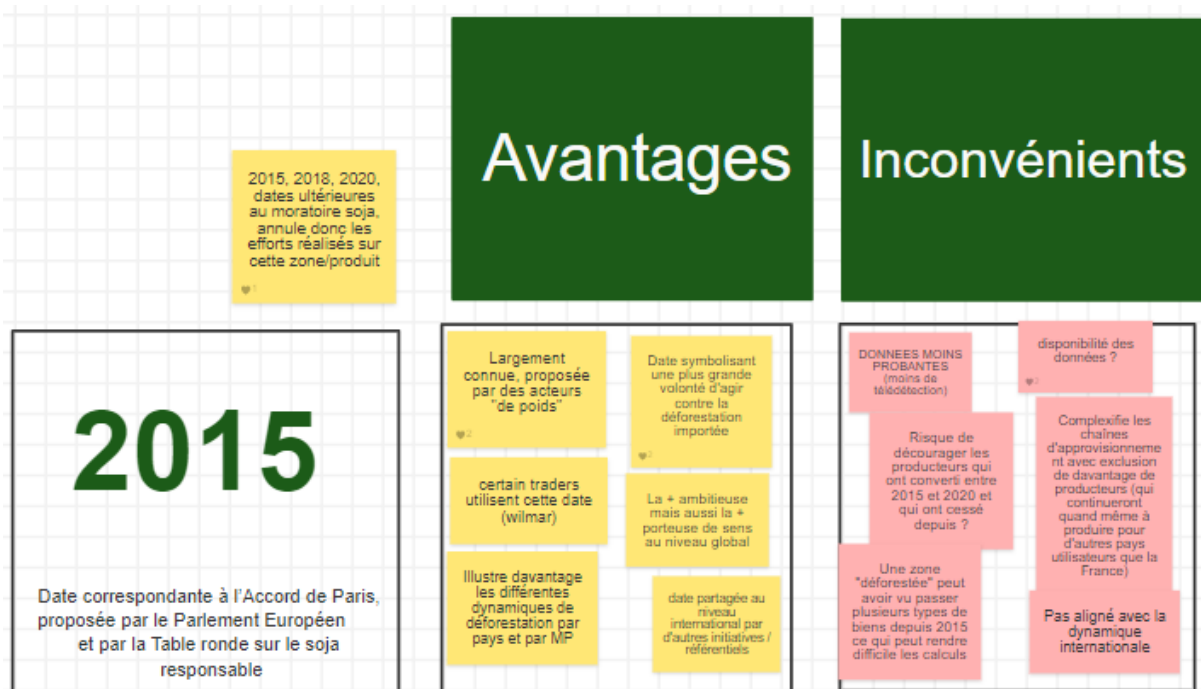
Après avoir fait un état des lieux des différentes dates de références déjà proposées et/ou soutenues, Envol Vert a proposé avec l'accord des participants, de débattre uniquement sur les dates de références de 2015, 2018 et du 1er janvier 2020, dates considérées comme les plus cohérentes pour le REFF.

L'atelier s'est déroulé en deux phases. La première phase était une phase de discussions autour de ces trois dates (**avantages et inconvénients** de chaque date et **recommandations** en fonction des outils). Dans cette première phase les participants ont pu librement évoquer leurs idées via l'outil klaxoon. Après une mise en commun des idées, la deuxième phase était vouée à définir ensemble une date de référence pour le Référentiel Empreinte Forêt France.

a. Phase 1 : Discussions autour des dates de références 2015, 2018 et 1er janvier 2020

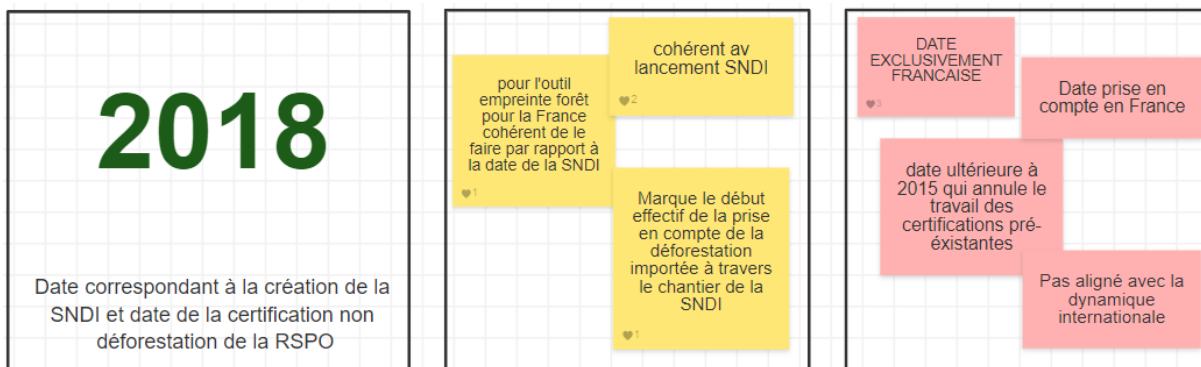
		Recommandations d'usages				
		Avantages	Inconvénients	EF par pays	EF par produit	EF organisations
<p>Compliqué de se projeter car décider au niveau Européen</p> <p>Avec une première proposition à la date d'U prisée aux agriculteurs il est à réfléchir sur la proposition Française</p> <p>Prendre plus d'infos sur off date par AP?</p> <p>Continuer avec la date d'arrivées mais en anticipant plus</p> <p>Prendre en compte les modifications</p>	<p>2015</p> <p>Date recommandée par le Comité de Plan, proposée par le Parlement Européen et par la date recommandée européenne</p>	<p>Avantages :</p> <ul style="list-style-type: none"> Facilite la comparaison des produits Permet de mieux connaître les produits Facilite la mise en commun des idées Permet de mieux connaître les produits Facilite la mise en commun des idées 	<p>Inconvénients :</p> <ul style="list-style-type: none"> Difficile de se projeter car décider au niveau Européen Facilite la mise en commun des idées Permet de mieux connaître les produits Facilite la mise en commun des idées 	<p>EF par pays :</p> <ul style="list-style-type: none"> Facilite la mise en commun des idées Permet de mieux connaître les produits Facilite la mise en commun des idées 	<p>EF par produit :</p> <ul style="list-style-type: none"> Facilite la mise en commun des idées Permet de mieux connaître les produits Facilite la mise en commun des idées 	<p>EF organisations :</p> <ul style="list-style-type: none"> Facilite la mise en commun des idées Permet de mieux connaître les produits Facilite la mise en commun des idées
	<p>2018</p> <p>Date recommandée par le Comité de Plan, proposée par le Parlement Européen et par la date recommandée européenne</p>	<p>Avantages :</p> <ul style="list-style-type: none"> Facilite la comparaison des produits Permet de mieux connaître les produits Facilite la mise en commun des idées Permet de mieux connaître les produits Facilite la mise en commun des idées 	<p>Inconvénients :</p> <ul style="list-style-type: none"> Difficile de se projeter car décider au niveau Européen Facilite la mise en commun des idées Permet de mieux connaître les produits Facilite la mise en commun des idées 	<p>EF par pays :</p> <ul style="list-style-type: none"> Facilite la mise en commun des idées Permet de mieux connaître les produits Facilite la mise en commun des idées 	<p>EF par produit :</p> <ul style="list-style-type: none"> Facilite la mise en commun des idées Permet de mieux connaître les produits Facilite la mise en commun des idées 	<p>EF organisations :</p> <ul style="list-style-type: none"> Facilite la mise en commun des idées Permet de mieux connaître les produits Facilite la mise en commun des idées
	<p>1er janvier 2020</p> <p>Date recommandée par le Comité de Plan, proposée par le Parlement Européen et par la date recommandée européenne</p>	<p>Avantages :</p> <ul style="list-style-type: none"> Facilite la comparaison des produits Permet de mieux connaître les produits Facilite la mise en commun des idées Permet de mieux connaître les produits Facilite la mise en commun des idées 	<p>Inconvénients :</p> <ul style="list-style-type: none"> Difficile de se projeter car décider au niveau Européen Facilite la mise en commun des idées Permet de mieux connaître les produits Facilite la mise en commun des idées 	<p>EF par pays :</p> <ul style="list-style-type: none"> Facilite la mise en commun des idées Permet de mieux connaître les produits Facilite la mise en commun des idées 	<p>EF par produit :</p> <ul style="list-style-type: none"> Facilite la mise en commun des idées Permet de mieux connaître les produits Facilite la mise en commun des idées 	<p>EF organisations :</p> <ul style="list-style-type: none"> Facilite la mise en commun des idées Permet de mieux connaître les produits Facilite la mise en commun des idées

Ensemble des notes prises lors de la phase 1 de l'atelier



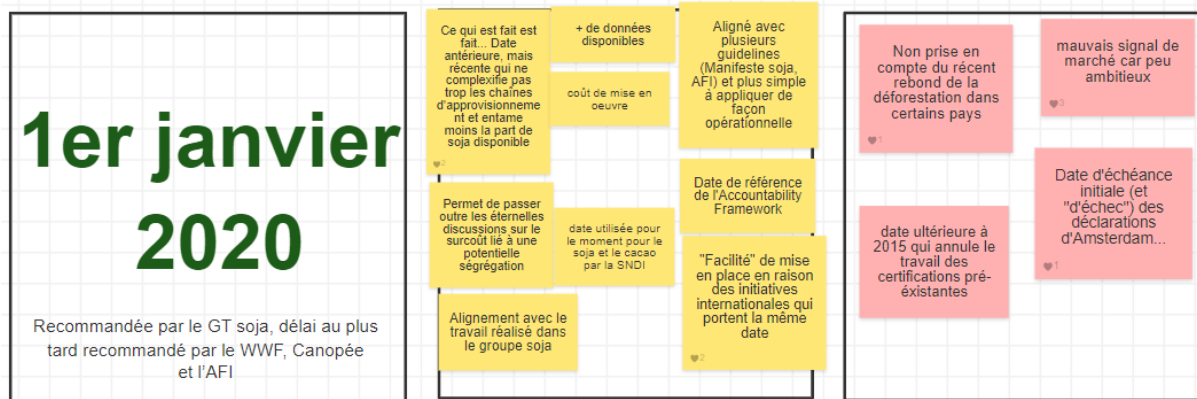
Zoom sur les notes des avantages et inconvénients pour la date de référence de 2015.

En résumé, la date de référence de 2015 à l'avantage d'être la date la plus ambitieuse des trois proposées mais aussi la plus porteuse de sens au niveau global. Cependant, elle a l'inconvénient d'être la date pour laquelle il sera le plus compliqué d'avoir des données notamment sur la chaîne d'approvisionnement et pour laquelle il y a un plus fort risque de décourager les producteurs ayant cessé de déboiser après cette date.



Zoom sur les notes des avantages et inconvénients pour la date de référence de 2018.

Pour résumer, la date de référence 2018 à l'avantage d'être une date cohérente avec la SNDI, puisqu'elle correspond à l'année de sa création mais a l'inconvénient d'être une date cohérente uniquement pour la France et elle ne prendrait pas en compte les certifications déjà existantes.



Zoom sur les notes des avantages et inconvénients pour la date de référence du 1er janvier 2020.

En conclusion, la date de référence au 1er janvier 2020 à l'avantage d'être la date de référence la plus utilisée par les entreprises, gouvernement, etc. En revanche, elle a l'inconvénient de donner un mauvais signal au marché car elle est peu ambitieuse et se trouve en haut de la fourchette des différentes dates de références. Aussi cette date de référence a l'inconvénient de ne pas prendre en compte le travail des certifications existantes et le rebond de la déforestation.

Lors de la mise en commun, quelques idées/remarques ont été proposées et sont résumées ci-dessous.

- Prendre une date de référence différente par matière première en fonction des travaux déjà existants ou de contraintes techniques. *Par exemple, prendre la date de référence d'août 2020 pour le soja dû au fait que les données PRODES pour le soja sont rendues publiques en août.*
- Choisir une première date de référence et si la date de référence choisie par l'Union Européenne est antérieure (par exemple 2015 par rapport à 2020) à celle choisie alors il faudra revenir sur le premier choix.
- La date de référence devrait inclure les certifications. Cela est possible pour les principales. Une proposition d'inclusion des principales certifications sera proposée dans le prochain atelier.

b. Phase 2 : Définition de la date de référence et recommandations

Ces propositions ont été débattues et finalement le groupe de travail a choisi la date du **1er janvier 2020** comme date de référence du REFF. Cette date devrait être la date de référence proposée par la Commission Européenne. Néanmoins le groupe de travail a également acté que si la date de référence adoptée par le gouvernement Français ou la Commission Européenne est antérieure au 1er janvier 2020, **la date de référence du REFF sera modifiée et prendra la date la plus antérieure.** *Par exemple, si la date choisie par l'Europe est finalement 2015, la date Européenne prévaut, à l'inverse si la date de l'UE est après 2021 par rapport à 2020 pour le REFF, le REFF reste en 2020.*

Aucune recommandation par outil n'a pu être actée durant cet atelier. En revanche, lors du prochain atelier en mars, Envol Vert reviendra sur certaines idées de recommandations



proposées lors de ce dernier atelier. Parmi ces propositions il y aura notamment celle proposant une date de référence différente par matière première et une proposition de monitoring de déforestation sur un pas de temps roulant. Nous proposerons peut-être également d'autres recommandations spécifiques par outil que nous validerons lors du prochain atelier.